



cadastre grillage séparant un terrain

Par **chida74**, le **16/04/2019** à **09:20**

bonjour,

je suis propriétaire d'un pavillon. un grillage sépare notre terrain à celle du voisin.

les voisins ont décidés de monter un mur de leur côté mais collé au grillage, donc nous avons décidé d'enlever le grillage.

les voisins me disent de remonter le grillage.

est-ce que je peux ne pas remonter le grillage ou pas ? est-ce que je serais en tord si je décidé de ne pas remonter le grillage.

Par **youris**, le **16/04/2019** à **09:34**

bonjour,

à qui appartient le grillage et est-il implanté en limite de propriété ?

si le grillage est mitoyen, il appartient à vous et à votre voisin et vous ne pouviez le supprimer sans son accord.

salutations